

PV du Conseil d'UFR du 10 avril 2012

Membres présents :

MCF : Barrière, David, Browaey, Anthore, Ménard, Kouchner
PROF : Gallet, Chaty, Ducci, Repain, Schwemling, Andreotti
IATOSS : Jacquard, Moreau, Jovet, Apfel
Étudiant.e.s : Vie

Membres absents :

Étudiant.e.s : Croutelle, Grassland, Lombard

Invités permanents présents:

Hubert (responsable administrative)
De Hosson (vice-directrice à la communication)
Asnacios (vice-directeur aux BIATOSS)

Invités :

Cazayous (président du CEns)
Giraud-Héraud (président du CS)

Début de la séance : 9 :20

Président de séance : François Gallet
Secrétaire de séance : Sara Ducci

Point 1. Approbation des comptes rendus de séances précédentes

Adoption du compte rendu du CUFR du 09/02/12 (secrétaire de séance J. Browaey)
Vote : 13 voix pour, 1 abstention.

Compte rendu du CUFR du 29/02/12 : Barrière (secrétaire de séance) s'engage à le fournir dans un bref délai.

Compte rendu du CUFR du 12/03/12 (secrétaire de séance A. Anthore)

Commentaire sur le point concernant le changement de statuts du conseil d'UFR au sujet de la nomination des membres extérieurs :

Hubert a vérifié qu'il était possible de changer les statuts avant même la nomination des extérieurs. Les nouveaux statuts modifiés ont été soumis à la direction des affaires juridiques de l'université, pour validation.

Il est maintenant prévu que les membres extérieurs seront :

- 2 personnes du monde industriel, PME, PMI
- 2 personnes scientifiques extérieures
- 1 représentant de la région Ile de France

Vote : 13 voix pour, 1 abstention.

Point 2. Nomination des membres extérieurs du CUFR

Les CV des personnes contactés ont été envoyés par email à tous les membres du conseil d'UFR de Physique ; il s'agit de :

Luc Talini (proposé par Gallet), directeur de l'entreprise Quattrocento ;

Jean-Pierre Huignard (proposé par Sacuto), ancien ingénieur à Thales, maintenant membre invité à l'institut Langevin ;

Pascale Nouchi (proposée par Ducci) maintenant responsable d'un groupe à Thales sur le radar, le sonar, l'optronique et anciennement ayant travaillé à Alcatel sur les fibres optiques ;

Salim-Mourad Chérif (proposé par V. Repain), membre de l'Institut Galilée à P13 et président du département de physique ;

Agnès Maître (proposée par Schwemling et David), directrice adjointe de l'INSP et ancienne directrice de l'UFR de physique à P6.

Un vote est organisé sur chaque personne, les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Luc Talini	Jean-Pierre Huignard	Pascale Nouchi	Salim-Mourad Chérif	Agnès Maître
3 abstentions 13 voix pour	10 abstentions 2 voix pour 4 voix contre	6 abstentions 10 voix pour	6 abstentions 10 voix pour	7 abstentions 9 voix pour
élu	Non élu	élue	élu	élue

L'UFR contactera la région Ile de France pour avoir un représentant qui rejoindra les 4 membres externes élus.

Point 3. Intervention de Cazayous (président du CENS) au sujet du projet de licence STU et d'un projet de licence sélective

Cazayous a interpellé Gallet pour parler de la motion votée au dernier CENS, dont lecture est donnée :

Le conseil des enseignements du conseil d'UFR de physique s'oppose au fractionnement et à la mise en concurrence de l'offre de formation en physique en licence par d'éventuels départements différents.

Après une brève discussion le conseil d'UFR décide de relayer la motion votée par le Conseil des Enseignements vers les conseils de l'Université, et d'organiser un débat plus large sur l'enseignement et la recherche.

Cette décision est prise à l'unanimité (16 voix pour)

Cazayous informe aussi qu'un débat très vif a eu lieu au CENS au sujet de la création d'une licence sélective en physique et un groupe de travail s'est mis en place pour proposer une maquette : l'idée est de créer un cursus qui permet d'aller plus rapidement que la filière normale en enlevant les UE libres, ce qui dégage du temps pour faire des cours plus avancés.

David attire l'attention sur l'importance de bien veiller aux modalités de sélection des étudiants pour cette filière.

Point 4. Intervention de Vincent Berger (président de l'Université Paris Diderot) pour présenter le projet IDEX et discussion avec les membres du Conseil

Invités :

Vincent Berger (président de l'Université Paris Diderot)
Christine Clerici (vice-présidente du Conseil d'Administration)
Jean-Pierre Vallat (membre du CA du PRES Sorbonne Paris Cité)
Pierre-Olivier Lagage (Chef du Service d'Astrophysique DSM/IRFU/AIM Saclay)
Pierre Binetruy (directeur laboratoire APC)

Carlo Sirtori (directeur laboratoire MPQ)
Loïc Auvray (directeur MSC)

Présentation de Vincent Berger (10h05-10h40) :

Berger remercie l'UFR pour son invitation, et insiste sur l'importance du dialogue. Il indique que le projet IDEX est désormais connu de tous. Il va parler surtout des derniers événements, et des questions fréquentes, avant de dialoguer.

Budget : la dotation obtenue pour l'IDEX est de 800 M€ (soit bien moins que les 1300 M€ demandés). Seuls les intérêts de cette somme sont utilisables. Une fois retiré l'argent qui est fléché vers les LABEX, cela correspond à une dotation de 17 M€/an pour Sorbonne Paris Cité. C'est peu en proportion du budget consolidé de 1 G€, mais ça permet d'avoir des marges de manœuvre en fin d'année.

Signature de la convention : il a été répondu au gouvernement que la convention IDEX ne serait pas signée avant un certain temps, en tout cas pas le 15 avril 2012 comme cela était prévu. Il faut d'abord passer par tous les CT et CA des établissements concernés. Notre IDEX est le seul regroupement à avoir décidé à l'unanimité à ne pas signer tout de suite. Il ne faudra pas trop tarder non plus car, entre autres, les directeurs des Labex font de la pression car ils ont commencé à dépenser des crédits.

Réunion de Fontainebleau : une première réunion de travail sur la mise en place de l'IDEX a eu lieu à Fontainebleau avec la rédaction d'une note qui a été largement diffusée. Berger résume le contenu de cette note.

Des assises générales seront organisées dans 1 an.

Précisions sur certains points :

- Le *board* est une structure transitoire qui s'occupe de mettre en place le projet ; le board n'est pas le CA de la future université. Il est soumis au CA du PRES.
- *Différence sémantique entre université unifiée et unique (ou fusionnée)* ; dans une université unifiée certaines composantes peuvent avoir un statut spécial (article 719-10) ; par exemple l'INALCO. Une fusion comporte la création d'une seule université. La convention IDEX ne figera pas les choses de ce côté, pour laisser le temps à la discussion.
- *Périmètre d'excellence (peridex)* : dans les règles d'attribution de l'IDEX il était nécessaire de définir un peridex. Dans notre cas il s'agit de 37% des chercheurs et enseignants-chercheurs. 60% des crédits libres seront fléchés dans le peridex et 40% à l'extérieur. Quand on regarde la politique scientifique d'aujourd'hui (BQR, actions structurantes, etc.), 86% des crédits vont dans le peridex ; même au niveau des dotations de base des labos 70% vont déjà dans le peridex. L'IDEX a joué avec les règles, mais c'est moins élitiste que les habitudes actuelles.
- *Compatibilité entre la présidence du board et la présidence de l'Université* : Berger ne va pas démissionner de la présidence de Paris Diderot, bien qu'il dirigera le board de l'IDEX, car l'IDEX n'est pas un établissement, mais un projet au sein de SPC.
- *Décisions sur les futurs départements* : les discussions sont encore très ouvertes, ça dépend aussi beaucoup des disciplines.
- *A quel moment la décision d'université unifiée a été prise ?* On est arrivé à une saturation du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France et donc à une phase de réorganisation des établissements. Juridiquement l'établissement unifié naîtra lorsque les CA des 8 établissements décideront de se dissoudre en 2015. Politiquement la décision se prend petit à petit : on peut citer deux moments forts : le CA du 13/09/2011 qui a autorisé les présidents à soumettre le projet IDEX, puis les élections universitaires : les 4 présidents élus ont inscrit ceci dans leur programme. Si on faisait un referendum aujourd'hui quelle question poserait-on ? Les choses ne sont pas encore définies ; il faut déjà travailler un projet et s'engager à y réfléchir. Il y aura des assises dans un an. Ensuite chacun pourra se faire son idée.

Ouverture du débat :

Gallet exprime l'inquiétude sur le fait que la base ne se reconnaisse pas dans un projet rassemblant 120000 étudiants. Quelles sont les décentralisations qu'on peut avoir ? Pourquoi ne pas parler de confédération ? Pourquoi toutes les universités ne seraient pas à statut spécial ?

Berger répond que l'intérêt d'une taille importante est de pouvoir mieux interagir avec les organismes de recherche ; l'université unifiée pourrait aussi simplifier des problèmes qui sont liés aux différentes façon de fonctionner d'établissement différents. L'exemple cité est le collège international des sciences du territoire pour lequel P1 et P7 ne trouvent pas de solution pour l'instant.

Apfel s'inquiète de l'éventualité de 'mobilités forcées' pour les IATOSS à l'intérieur de SPC.

Berger répond que la mobilité à l'intérieur de SPC sera facile. C'est même une chance pour les BIATOSS mais rien ne sera imposé. Il y aura plus d'opportunités dans SPC qu'à Paris Diderot seul.

Andreotti fait remarquer que la note de Fontainebleau contredit ce qu'il y a dans le projet d>IDEX, et que le CGI dit que rien n'est négociable. L'essentiel du travail a été fait dans l'opacité totale, la convention sera signée tôt ou tard. Il propose un referendum sur trois points :

- le choix entre la fusion et une structure confédérale (avec 8 CA, 8 CS, 8 CEVU).
- le PERIDEX : en sciences du vivant à Paris 6, 22 équipes ont été mises à la porte sous prétexte de n'être pas incluses dans le PERIDEX.
- la gouvernance : il n'y a pas d'élus directs dans la structure la plus importante, celle qui détermine le contour du PERIDEX.

Si la consultation est menée de façon approfondie, avec un référendum sur ces trois points, alors il y a matière à aller au ministère pour négocier

Berger répond que sur le budget les choses sont assez transparentes ; les chiffres sur la ventilation des crédits n'ont pas été donnés, mais de toute façon ce qui est écrit sur le projet ne pourra pas être respecté, car la demande est 1,3 G€ et il n'y a que 0,8 G€.

Il indique que le projet IDEX n'est pas un engagement juridique ; ça le deviendra une fois la convention signée. Beaucoup de choses sont à définir, notamment au niveau de la gouvernance. Concernant le regroupement des universités et l'élimination de doublons la tendance existait déjà indépendamment des IDEX : il faut faire attention à la définition de doublon : ce n'est pas uniquement une question de thème, il y a aussi une logique de territoire.

Concernant l'opacité du PRES : *Berger* convient qu'*Andreotti* a raison mais c'est la loi qui l'impose. Il convient qu'on pourrait publier les comptes rendus du bureau. Au sujet des équipes d'enseignants-chercheurs à Paris 6 exclues du PERIDEX, *Berger* explique qu'il ne connaît pas bien le sujet, mais il y a une différence entre les 2 IDEX : celui de P6 est un établissement alors que celui de P7 non.

Sirtori soulève 2 questions : 1) le danger d'aller dans une phase de négociation sans une vision claire sur la gouvernance : cette vision doit exister et il ne faut pas avoir peur d'en

parler à la base. 2) L'incompatibilité de la double casquette présidence de P7 et présidence du board.

Berger répond que sur la gouvernance il n'y a pas d'idées arrêtées, il faudra 3 ans pour affiner ça. Quant à la double-casquette : le CA du PRES pense que VB croit assez au projet Idex pour qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt avec ceux de P7.

David demande plus de transparence sur la répartition de l'argent qui est derrière l'organisation ; l'article 719-10 permettrait un budget séparé pour chaque établissement.

Vallat explique que le fonctionnement est pour l'instant très fédéral : le PRES ne peut prendre aucune décision sans le vote des CA des 8 établissements. Devant le jury de l'IDEX, et devant l'Etat, il y a eu un engagement pour la fusion. Le système confédéral ne peut donc plus exister. Ce qui reste à déterminer, c'est le degré d'autonomie de chaque établissement à l'intérieur du cadre légal.

*Browaey*s met en avant des problèmes qui peuvent se poser pour l'UFR de physique :

- 1) Crainte des EC et BIATOS affectés entre Villetaneuse et ici.
- 2) Scission de l'UFR de Physique en départements : TPU (APC, IPG) d'un côté et le reste de l'autre.
- 3) Le faible nombre d'interactions de la physique de P7 avec les partenaires de l'Idex ; il y a plus de liens avec P6 et P11. Qu'apporte l'Idex de ce point de vue ?

Berger répond qu'il ne peut y avoir d'affectation forcée de personnel de P7 à P13. Pour l'organisation interne de la physique: c'est à l'UFR de réfléchir à la question et trancher entre un choix de pluridisciplinarité et de spécificité d'une discipline. Sur les collaborations avec P6 et P11, l'IDEX n'apporte rien mais n'enlève rien.

Gallet insiste sur le fait que la physique est une discipline dont l'unité doit être préservée. La création d'un département séparé Terre/Planète/Univers ne peut pas se faire sans un débat approfondi.

Berger répond que le département Terre/Planète/Univers a été seulement donné à titre d'exemple sur le document de l'Idex pour répondre aux referees, mais que la structure détaillée en départements ne sera pas dans la convention de l'Idex.

Binetruy intervient en disant que c'est bien Vincent Berger qui leur a demandé de réfléchir à ce département avant le dépôt du projet, avec des modalités bien précises. Le projet est quand même bien engagé.

Il demande à Vincent Berger de lancer la réflexion dès maintenant car l'unification en 3 ans est un temps très court.

Il attire aussi l'attention sur le fait que les moyens de USPC seront dans les divisions et non dans les départements : il y a un risque d'être peu visible à côté de la médecine.

Berger soutient que la médecine dans SPC est plus petite en poids relatif qu'elle ne l'est à P7 aujourd'hui. Il concède qu'il faut organiser la réflexion et les débats sans attendre l'échéance.

Apfel manifeste à nouveau les inquiétudes associées aux affectations des BIATOS (à l'UFR de physique et au Département Sciences Exactes), liées à la suppression de doublons.

Hubert manifeste aussi l'inquiétude sur les derniers recrutements de BIATOS de haut niveau à P7, tous venant d'organismes externes, au détriment de la carrière des BIATOS de P7.

Berger explique que en termes de RH, de primes, de formations, l'université unifiée pourra offrir quelque chose de meilleur aux BIATOSS. Par exemple dans le cas de fusion de master, il faudra penser à la réaffectations à d'autres taches des BIATOS concernées s'ils veulent rester sur le site d'origine. En ce qui concerne les recrutements d'externes, il n'y avait pas de compétences spécifiques aux taches en interne.

David soulève plusieurs points : l'effet catastrophique de la fusion des hôpitaux en province ; la peur d'assister à un processus de séparation géographique entre licences et masters ; l'absence de contre-pouvoir dans le PRES et l'IDEX ; la question idéologique de l'excellence qui sous-tend la construction des IDEX organisée par l'Etat ; les faibles moyens alloués à l'IDEX.

Berger répond que en ce qui concerne le pouvoir et contre-pouvoir, il faut construire cet équilibre et définir quels sont les niveaux auxquels ont décidé les choses. En ce qui concerne les problèmes d'argent les réductions des moyens généraux sont bien plus importantes que les 17 millions de l'IDEX ; le nerf de la guerre est la loi des finances. L'état aurait pu choisir d'augmenter les crédits des Université, mais il a préféré faire un appel d'offre pour éliminer certains sites.

Clerici intervient sur le problème des hôpitaux en faisant la différence entre province où il y a un problème de démographie médicale et de qualité des soins dans les petits centres, et Paris où il y a un problème d'entente entre personnes sur qui s'exerce une pression pour fusionner pour des raisons financières.

Asnacios voudrait que *Berger* donne clairement sa vision politique (voir exemple département TPU) ; cette absence de clarté porte à un rejet du projet par la base.

Berger répond que l'université unifiée est un projet dont il parle depuis longtemps ; dans l'analyse des risques il y a bien la possibilité que la communauté ne suive pas le projet. Mais on ne peut pas prétendre à vision claire du projet et vouloir conserver la possibilité de choix. Subsidiarité, collégialité et démocratie doivent être les maîtres mots. L'unification permettra aussi d'améliorer la qualité des services: il y a des services qui demandent des investissements qu'on peut faire seulement au-delà d'une certaine taille critique : par exemple l'achat d'un ordinateur de paie (3 millions euros), le développement d'antennes à l'international, l'aide à la rédaction de contrats européens. Les détails de la convention seront dépendants des résultats des élections présidentielles.

Départ de l'équipe présidentielle à 12h18

Point 5. Prochain conseil d'UFR

Un prochain Conseil d'UFR aura lieu en début mai (un sondage sera organisé pour fixer la date). Parmi les points à l'ordre du jour il y aura le classement des professeurs invités et le projet de licence sélective.